LETTRE D'ACTUALITÉ

Ordre National des Infirmiers
Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers d'Auvergne - Rhône-Alpes

ELECTIONS 2024

UN NOUVEAU BUREAU ÉLU LE 15 FEVRIER 2024 À LA RÉGION AUVERGNE RHONES ALPES POUR 3 ANS.

- Président : LAURENT MOISSONEUR
- Vice Présidente 1 : BEATRICE LECLERCQ
- Vice Président 2 : SYLVAIN FOUGERE

- Trésorier : LAURENT CHAIX
- Trésorière adjointe : NAOIL NEKKA

- Secrétaire générale : CHRISTIANE BERTOLETTI
- Secrétaire adjoint : FREDERIC LOIZEMANT

Ordre National des Infirmiers
Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers d'Auvergne - Rhône-Alpes

Lors de ces élections, les élus ont clairement manifesté leur détermination à travailler activement au sein du Conseil Régional des Infirmiers Auvergne Rhône Alpes. Leur motivation réside dans la volonté d'améliorer les conditions de travail des infirmiers, de garantir une meilleure qualité de soins pour les patients, et de renforcer la profession infirmière en répondant aux défis actuels du secteur de la santé.

LE 18 AVRIL, C'EST LE BUREAU NATIONAL QUI A ÉTÉ ELU POUR 3 ANS, AVEC POUR NOUVELLE PRÉSIDENTE :

SYLVAINE MAZIERE - TAURAN

- Vice-Présidente 1 : SARAH BONENFANT,
- Vice-Président 2 : ANTONY RICCI,

- Trésorier : JEROME FOLLIER,
- Trésoriers adjoints : CYRIL MOULIN et MABROUK NEKAA,

- Secrétaire générale : SAMIRA AHAYAN,
- Secrétaires générales adjointes : NELLY NOLLET et SYLVIE VANHELLE.

COMMISSIONS

Le 15 février 2024 a également marqué la définition des différentes commissions du CROIARA. Chaque membre élu au niveau régional a trouvé sa place en leur sein, permettant ainsi d'exploiter pleinement leurs potentiels respectifs.

1. Des présidents : Echanger sur pratiques et procédures et mutualisation des moyens.

2. Communication et actualités : Frédéric LOIZEMANT* (réseaux sociaux), Bégonia SANCHEZ* (Actualités). Gestion des réseaux sociaux, rédaction et publication de la lettre d'actualités.

3. ARS ARA : Sylvaine MAZIERE-TAURAN*. Relations avec l'ARS ARA.

4. Violence et entraide : Laurent CHAIX*. Suivi au niveau régional des demandes d'entraide.

5. TFE : Béatrice LECLERCQ*. Récompenser les meilleurs TFE.

6. Refonte décret infirmier : Anne JAUER*. Faire monter en compétence les IDE.

7. Expertise en soins : Jean-Marc VALLON*. Apporter notre aide aux avocats et IDE par notre expertise.

8. QVT : Didier COUPIN*. Bien être au travail.

**Référentes ou référent commissions*

CERTIFICAT DE DÉCÈS

Dans le cadre de l'élargissement des compétences des infirmiers et dans la suite de l'autorisation de prescrire les vaccins du calendrier vaccinal (après formation) depuis le décret du 8 août 2023, l'expérimentation de la rédaction des certificats de décès a été ouverte en 2024 à tous les infirmiers de France. Pour participer, il vous suffit de vous rendre sur votre espace ordinal pour déclarer votre volonté de rejoindre l'expérience. Une formation gratuite vous sera alors proposée par l'ARS. Pratique, non ?

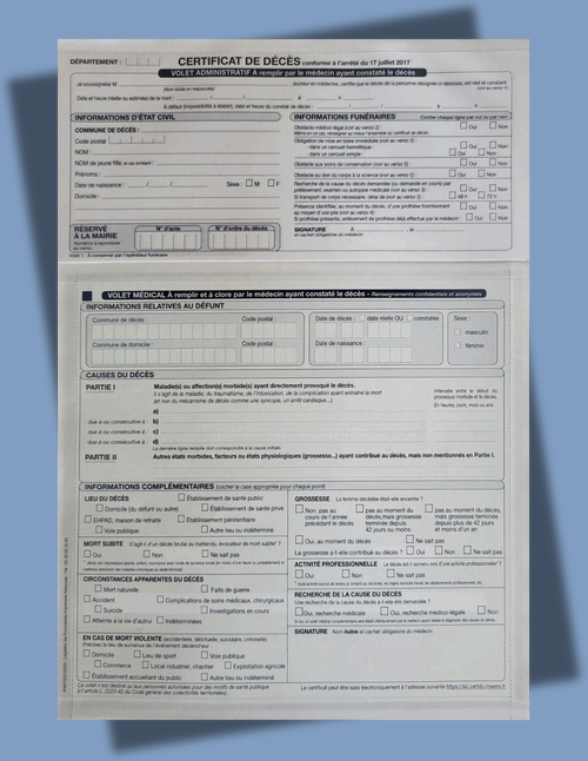
DÉPARTEMENT :

CERTIFICAT DE DÉCÈS conforme à l'arrêté du 17 juillet 2017

VOLET ADMINISTRATIF À remplir par le médecin ayant constaté le décès

INFORMATIONS D'ÉTAT CIVIL

INFORMATIONS FUNÉRAIRES

RÉSERVÉ À LA MAIRIE

SIGNATURE

VOLET MÉDICAL À remplir et à clore par le médecin ayant constaté le décès – Renseignements confidentiels et anonymes

INFORMATIONS RELATIVES AU DÉFUNT

CAUSES DU DÉCÈS

PARTIE I

PARTIE II

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LIEU DU DÉCÈS

GROSSESSE

MORT SUBITE

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

CIRCONSTANCES APPARENTES DU DÉCÈS

RECHERCHE DE LA CAUSE DU DÉCÈS

EN CAS DE MORT VIOLENTE

SIGNATURE

Avez vous déjà rédigé des certificats de décès ?

Avez-vous déjà eu à rédiger des certificats de décès ? Christophe Tempere, vice-président du CDOI Loire, partage son expérience sur cette tâche délicate mais essentielle dans cet article en ligne ci dessous.

https://c.leprogres.fr/sante/2024/05/29/infirmier-dans-un-ehpad-il-a-deja-delivre-deux-certificats-de-deces

Ordre National Infirmiers
Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers d'Auvergne - Rhône-Alpes

LE SAVIEZ-VOUS ? ESPACE ENTRAIDE...

L'entraide ordinale est destinée à offrir un accompagnement et une aide qui peut être financière aux consœurs et confrères en difficulté. Elle s'adresse à toutes les infirmières et infirmiers inscrits à l'Ordre, ainsi qu'à leurs familles et ayants droit, confrontés à des difficultés diverses. Pour faire une demande, connectez-vous à votre espace personnel, joignez les justificatifs financiers, et répondez à l'invitation du "référent entraide". Celui-ci transmettra votre dossier à la Commission Nationale d'Entraide.

Rendez vous sur le site de l'ordre :
https://www.ordre-infirmiers.fr/demande-d-entraide-ordinale

Pour toutes autres demandes, n'hésitez pas à vous rendre sur votre espace membre de l'ordre infirmier.

Vous pouvez également nous suivre sur Instagram, Facebook et LinkedIn

Ordre National Infirmiers
Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers d'Auvergne - Rhône-Alpes

CROIARA EDITION 1ER SEMESTRE 2024